

Une expérience de démocratie pour les enfants...

« Les enfants ont un rôle important à jouer dans la vie de leur commune car ils ont des idées à formuler sur tous les sujets de la vie quotidienne qui les concernent. Demain ce seront eux qui seront à la barre de notre navire. » (Creccide ASBL)

Commune d'Antoing



En collaboration avec



Les principes de démocratie s'apprennent dès le plus jeune âge et les enfants, eux aussi, méritent d'être entendus et écoutés. Pour cette raison, la Commune d'Antoing se lance dans l'organisation d'un Conseil Communal des Enfants. L'objectif sera de réaliser des projets par et pour les enfants. Des animations et les élections auront lieu en mai prochain dans toutes les écoles de l'entité. Une chouette expérience en vue... Votre enfant est en 4^e ou en 5^e primaire et est intéressé ? Ce livret vous expliquera davantage les principes du CCE.

1. Le Conseil Communal des Enfants (CCE), c'est quoi ?

- Un projet où **un enfant de 4^e et un enfant de 5^e primaire par école** seront élus fin mai par leurs camarades pour faire partie d'un conseil communal.
- Un lieu où les enfants élus pourront partager, hors de l'infrastructure scolaire une **certaine expérience de la vie citoyenne**.
- **Un lieu de parole et d'échange d'idée** où les enfants pourront apporter leur enthousiasme, leur imagination, leur sérieux et leur réalisme, exprimer leurs points de vue, confronter leurs opinions, faire connaître leurs idées, participer de façon active à la vie de leur quartier, de leur commune en réalisant des projets.
- Un projet où les enfants s'initieront, au fil des réunions qui auront lieu environ 1 fois par mois, **à la prise de parole, à la réflexion, au travail en commun, à l'écoute des autres** mais aussi au choix et à la construction d'un projet qui leur est propre.
- Un lieu où les élus devront **réfléchir ensemble à mettre en place un ou plusieurs projet(s) d'intérêt collectif** et effectuer eux-mêmes les démarches permettant sa réalisation (la rédaction et l'envoi d'un courrier, invitation de personnes extérieures, mobilisation extérieure, prise de contact avec le Collège communal, etc.). Les futurs projets que peuvent mettre en place les enfants pourront traiter des droits des enfants, de la lutte contre la pauvreté, de l'environnement, du travail de mémoire (1^{ère} et 2^e guerres mondiales), etc.
- Une **expérience citoyenne où les enfants apprendront**, sur le terrain, que mener un projet à bien n'est pas toujours aisé, que de nombreuses démarches sont nécessaires, et qu'une majorité n'est pas facile à rallier à une cause.



2. Le CCE, ça concerne qui ?

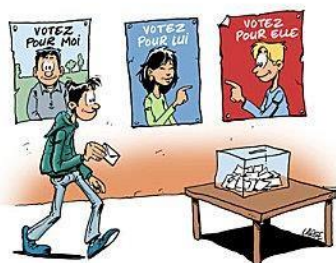
- Les **garçons et les filles de 4^e et 5^e primaire** des écoles situées sur le territoire communal vont être amenés à poser leur candidature pour être élus fin mai, par leurs camarades de classe. L'élève récoltant le plus de voix sera élu et représentera sa classe au sein du CCE. Les enfants qui poseront leur candidature devront avoir un accord écrit de leurs parents. (voir annexe)

Pour les enfants de 4^{ème} et 5^{ème} domiciliés à Antoing et scolarisés en dehors des établissements scolaires :

Les enfants de 4^{ème} et 5^{ème}, scolarisés hors entité, intéressés peuvent poser leur **candidature** au moyen d'une petite **lettre** qui mentionnera son **nom**, son **prénom**, son **adresse complète** et son **souhait d'être candidat au conseil communal des enfants avec ses idées de projets qu'il aimerait voir réaliser** durant son mandat.

La candidature doit être accompagnée de l'**autorisation parentale signée** que vous trouverez en dernière page, à remettre pour **le vendredi 10 juin 2016** à l'**Administration Communale, chemin de Saint Druon, 1 - 7640 Antoing** à l'attention de **Mr Billouez Claudy, échevin de l'enseignement**.

Si plusieurs enfants posent leur candidature, un tirage au sort sera effectué par le Collège communal pour désigner l'élu.



3. Les élections

3.1 Les élections

- Les élèves de 4^e et 5^e primaire vont élire **fin mai** un représentant de leur classe qui sera élu au sein du CCE.
- Les élections seront organisées par les responsables communaux et le corps enseignant **au sein des écoles**.
- Les élèves **de 4^e primaire** seront élus pour une période de deux ans.
- Les élèves **de 5^e primaire** pour une période d'un an (en 2016).



3.2 Qui peut être candidat ?

- Si tu souhaites être élu, choisi, il est indispensable que tu sois en **4 ou 5^e primaire** et que tes parents acceptent ton choix.
- Si tu obtiens leur accord, tu poseras ta candidature auprès de ton instituteur, au moyen d'une **feuille d'inscription** qui se trouve à la fin de ce formulaire. **Pour les enfants domiciliés à Antoing mais scolarisés hors entité**, veuillez suivre la procédure reprise dans l'encadré rouge ci-dessus.

- Cette candidature doit être accompagnée de **l'autorisation parentale** ci-jointe, signée et remise à ton instituteur.
- Tu pourras, dès lors, commencer ta **campagne électorale** (en accord avec la Direction de l'école et de tes instituteurs) en organisant de petites réunions, une campagne d'affichage au tableau prévu à cet effet, afin de faire connaître aux autres les causes que tu essayeras de défendre si tu es élu (propose de bonnes idées, explique tes projets, pour convaincre tes camarades de voter pour toi).
- La liste électorale reprenant tous les candidats au CCE sera établie par ton école et affichée aux valves 7 jours avant la date choisie pour les élections.

ATTENTION :

Une campagne électorale doit respecter certaines règles. Une réunion avec tous les candidats et l'instituteur responsable de ton école, déterminera ces règles. Chaque établissement scolaire a son règlement d'ordre intérieur, on ne peut pas faire n'importe quoi.

Mais le principal, c'est *LE RESPECT DES AUTRES*.



4. Les séances du CCE

- Lors du Conseil Communal de septembre, les élus devront **prêter serment**, en présence de tous les membres du Conseil communal et sous la présidence du Bourgmestre ou d'un Echevin délégué à cet effet.
- **A partir de septembre 2016, les élèves élus (1 par classe de 5^e et 1 par classe de 6^e) se réuniront environ une fois par mois** au sein d'un local communal. Ils auront jusqu'au mois de juin 2017 pour construire un projet qui leur tient à cœur. Deux places seront réservées pour les enfants domiciliés à Antoing et scolarisés en dehors de l'entité.
- Les réunions du CCE auront lieu **sous la conduite d'une animatrice responsable**. ○ Les parents seront responsables, au niveau des **transports**, d'amener et de rechercher leur enfant pour les séances mensuelles du CCE. Pour d'éventuelles activités extérieures qui seraient organisées dans le cadre du CCE, une attention particulière sera portée sur les transports en commun.
- **A titre d'exemple**, voici quelques thématiques ou projets qui ont été mis en place dans le cadre du CCE dans certaines communes wallonnes depuis 1988 :
 - sécurité routière ;
 - sports et loisirs ;
 - culture, tourisme et folklore ;
 - environnement et propreté publique ;
 - aide aux personnes / solidarité ;
 - santé ;
 - tiers monde ;
 - aménagement de l'espace ;
 - autres (comme bourse d'échange de jouets...).

5. Pour tout renseignement



Carrefour Régional et Communautaire
de la Citoyenneté et de la Démocratie

Lac de Bambois
Rue de Stierlinsart, n°45
5070 FOSSES-LA-VILLE
Tél. : 071-71 47 61
Fax : 071- 71 47 62
creccide@skynet.be
www.creccide.org

Commune d'Antoing



Claudy BILLOUEZ

Echevin de l'Enseignement

Axelle HELLIN

Coordinatrice pédagogique

Mélanie CARBONNELLE

Coordinatrice administrative

069 33 29 23

melanie.carbonnelle@antoing.net



CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS (CCE)



Autorisation parentale

Je, soussigné(e) _____ (nom et prénom), responsable légal de _____ (nom et prénom du candidat) autorise mon enfant à s'inscrire comme candidat(e) aux élections du Conseil Communal des Enfants de la commune d'Antoing qui auront lieu à l'administration Communale d'Antoing (jour à déterminer).

En cas de désignation, je m'engage également, dans la mesure du possible, à lui permettre d'être présent à l'endroit où se tiendront les réunions du Conseil en temps et heures.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

Date : ___ / ___ / _____

Signature

Concerne le (la) candidat(e) :

Nom : _____

Prénom : _____

Age : _____ ans.

Nationalité : _____

Sexe : F M

Ecole : _____

Année : 4^e primaire 5^e primaire

Numéro de téléphone des personnes responsables du (de la) candidat(e) : _____



CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS (CCE)



Autorisation de droit à l'image

Je, soussigné(e) _____ (nom et prénom) responsable
légal de _____ (nom et prénom du candidat), né(e) le
_____, autorise les autorités communales d'Antoing à utiliser l'image, la
silhouette, la voix de mon enfant dans diverses publications, quel qu'en soit le support
(papier, film, vidéos, site Internet), si ce dernier concerne le Conseil communal des enfants
et ses activités.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »

Date : ___ / ___ / _____

Signature